

SOMMAIRE

- EditorialP1
Christian MARCELLI
- Le livret de l'interne, que doit-il devenir ?.....P2
Maxime DOUGADOS
- Démographie : le mystère de la filiarisation.....P2
Maxime DOUGADOS
- Les nouvelles du CNU.....P3
Bernard COMBE
- Des nouvelles du Référentiel Métier du rhumatologueP4
Christian MARCELLI

QUELQUES DATES CLES des ACTIVITES du COFER

- **Septembre 2010 (vendredi 3) :**
Onzième Journée des Enseignants du COFER
- **Novembre 2010 :**
21^{ème} lettre du COFER
- **Mars 2011 (mercredi 23) :**
Onzième Journée des D.E.S. de Rhumatologie
- **Septembre 2011 (vendredi 9) :**
Douzième Journée des Enseignants du COFER



EDITORIAL

Christian MARCELLI

La Journée Nationale des Enseignants du COFER s'est déroulée le 3 septembre et a de nouveau été un grand succès par le nombre des participants et par la richesse des échanges. Cette lettre résume les principaux points débattus lors de la réunion et les décisions prises par l'assemblée.

Trois membres du bureau du collège étant arrivés au terme de leur mandat (Maxime Dougados, Philippe Goupille, Erick Legrand), la réunion a débuté par l'élection des nouveaux membres. Ont ainsi été élus : Alain Cantagrel, Géraldine Falgarone et Pierre Lafforgue. Ils rejoignent les « anciens » : Valérie Devauchelle-Pensec, Sandrine Guis, Frédéric Liote, Christian Marcelli, Aleth Perdriger, Thierry Thomas.

Le Livret de l'Interne n'est plus fonctionnel sur le site du COFER, avant tout pour des raisons techniques. Maxime Dougados, son créateur, résume son histoire et ses objectifs et fait la proposition de revenir, pour l'instant, à une version papier. Lors d'une récente réunion organisée par l'Université Médicale Virtuelle Francophone pour les collèges de spécialités, nous avons exposé ce qu'était le Livret en ligne. Cette expérience a beaucoup intéressé les participants et l'UMVF a proposé de développer un projet de Livret en collaboration avec plusieurs collèges. Le COFER participera bien sûr à ce projet.

Bernard Combe perpétue la tradition et, en tant que Président, résume les activités de la sous-section du CNU qui poursuit son travail d'information et de préparation des futurs candidats aux postes d'enseignants.

Cette lettre se termine par un bref résumé de l'avancée du Référentiel Métier du Rhumatologue dont la rédaction est demandée par la Commission Nationale de l'Internat et du Post-Internat (CNIPI). Le texte définitif doit être remis à cette commission dans les prochaines semaines. Auparavant, toutes les composantes de la rhumatologie française auront été appelées à se prononcer sur le contenu de ce référentiel.

Le livret de l'interne, que doit-il devenir ?

Maxime DOUGADOS

Le livret de l'interne a été créé il y a maintenant 10 ans dans le but d'aider l'interne qui a choisi notre spécialité dans sa formation.

La première étape a été l'élaboration d'un livret « papier » comportant :

- Une première partie expliquant notre discipline avec notamment des informations sur les organismes associés comme l'UEMS, la SFR, ...
- Une deuxième partie visant à collecter des informations sur le cursus de l'interne, pour quatre domaines : les stages pratiques, les gestes effectués, l'assiduité ou la préparation aux cours/congrès/DIU/... et enfin les publications scientifiques.

Ceci a été un succès... dès lors que les professeurs de rhumatologie « jouaient le jeu » en remettant ce livret aux jeunes collègues et en le vérifiant régulièrement.

Le minimum a été de pouvoir collecter ces informations à la fin du cursus de l'interne c'est-à-dire au moment de la soutenance du mémoire. Ceci est bien car depuis nous pouvons avoir une idée du nombre incident de rhumatologues et de leur profil.

Ceci n'est toutefois pas l'objectif initial de ce livret qui était de guider l'interne pendant sa formation.

Avec le recul, la deuxième étape a été un échec. Cette deuxième étape a en fait mêlé 2 objectifs :

- Le premier a été de passer de la version « papier » à la version « en ligne ».
- Le deuxième a été de transformer la section des informations relatives aux enseignements et aux gestes pratiques en unités de valeur.

La version en ligne a été créée en collaboration avec l'Université Médicale Virtuelle Francophone qui ne nous a pas soutenus dans le temps ce qui fait que la version « en ligne » du livret de l'interne a été éphémère.

La création des unités de valeur est une excellente initiative. Elle exige que l'interne ait un tuteur/parrain avec qui notre jeune collègue peut de semestre en semestre faire le point sur son état d'avancement.

Toutefois, le nombre d'items dans chaque unité de valeur a été jugé beaucoup trop long par nombre

d'enseignants et d'enseignés. Avec cette technique d'unités de valeur, on ne collecte plus l'information relative aux efforts que fait l'interne dans sa formation et notamment sa participation aux divers enseignements prodigués *via* des DIU et/ou des évènements comme des congrès.

En conclusion, au vu de l'expérience passée et à titre purement personnel, je serais en faveur :

- Dans l'avenir proche de continuer à utiliser la version papier du livret de l'interne en demandant à chaque coordonnateur d'expliquer et de remettre ce livret lors de leur premier entretien avec le jeune collègue.
- Dans le même temps, il me semble que le COFER devrait créer un groupe de travail ayant pour objectif de remanier ce livret de l'interne. Idéalement, il me semble que ce livret devrait permettre de collecter les informations suivantes :
 - Stages effectués par l'interne (date, lieu, spécialité) ;
 - Enseignements spécifiques de l'interne et notamment DIU, congrès (peut-être en oubliant de collecter les informations relatives aux enseignements prodigués dans chaque service) ;
 - Unités de valeur en diminuant le nombre d'items dans chacune des unités ;
 - Les gestes techniques devraient toujours être considérés à part dans le livret même si on peut leur attribuer l'étiquette d'Unité de Valeur ;
 - Les publications scientifiques ;
 - Les visites semestrielles avec le tuteur en précisant la date et une simple ligne de commentaires ;
 - La formation en recherche (Masters, Thèse de sciences).

Bien entendu, il faut tout mettre en place pour que toutes ces informations collectées à l'échelon individuel puissent être centralisées à la fin du cursus de l'interne afin de continuer à connaître le profil des rhumatologues « incidents ».

Démographie : le mystère de la filiarisation

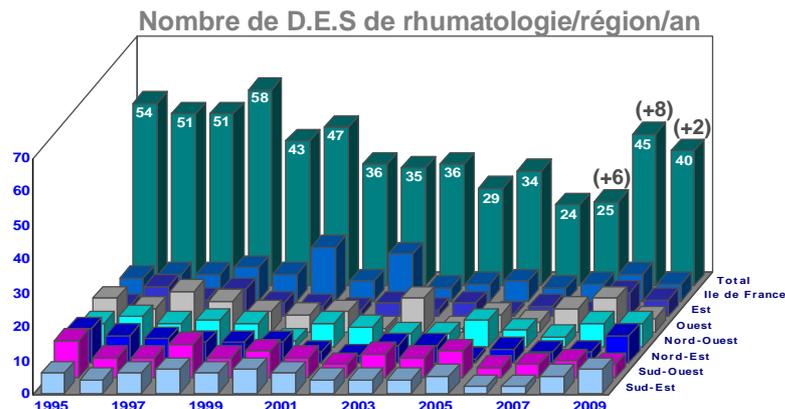
Maxime DOUGADOS

Depuis 1995, grâce à la collaboration des coordonnateurs régionaux, nous sommes en mesure d'estimer l'incidence des rhumatologues français. En effet, nous estimons cette incidence par le nombre de jeunes collègues ayant soutenu leur mémoire. De plus,

grâce à la collaboration de nos représentants au conseil de l'ordre, nous sommes en mesure de connaître le nombre de collègues étrangers qui ont obtenu l'autorisation d'exercer en France notre discipline (le chiffre en parenthèse dans le graphique).

La cuvée « 2009 » peut être considérée comme bonne. L'année 2010 voit apparaître une autre donnée : le nombre de postes de rhumatologie proposé aux jeunes collègues *via* le système de la filiarisation. Aussi, en estimant que TOUS ces postes vont être pris par les collègues, on peut maintenant estimer l'incidence des rhumatologues à partir de 2014... On voit tout de suite que ce chiffre explose. Ceci pourrait avoir des conséquences sur le contenu de la formation que nous

devons prodiguer (par exemple la place des affections tendineuses, de l'arthrose, de la pathologie rachidienne *versus* celle des rhumatismes inflammatoires). Aussi, il me semble que le COFER, à partir de 2011, devrait non seulement poursuivre l'initiative visant à collecter l'information relative aux rhumatologues incidents (à la fin de leur cursus), mais également l'information relative au nombre de collègues débutant leur formation dans notre discipline.



Les nouvelles du CNU

Bernard COMBE

La Sous-Section de Rhumatologie du CNU a été largement renouvelée en 2010 puisqu'aux 3 anciens PU-PH (Bernard Combe, Philippe Goupille, Thierry Schaeverbecke) se sont associés 6 nouveaux : 3 élus (Francis Berenbaum, Christian Roux, Alain Saraux) et 3 nommés par le Ministère (Isabelle Chary-Valckenaere, Corinne Miceli et Thierry Thomas). Il n'y a pas eu de changements pour les MCU-PH (Arnaud Constantin, Géraldine Falgarone et Denis Mulleman).

Les travaux de la sous-section ont permis la nomination au 1^{er} septembre 2010 comme PU-PH d'Arnaud Constantin (Toulouse), de Maria-Antonietta d'Agostino (Paris-Ambroise Paré) et de Thao Pham (Marseille), ainsi que de 2 MCU-PH : Laure Gossec (Paris-Cochin) et Christophe Richez (Bordeaux).

La sous-section a également pré-auditionné 6 jeunes candidats qui ont tous fait une très bonne impression. Pour les pré-auditions PU-PH, Hubert Marotte (St-Etienne) a eu un avis favorable, Denis Mulleman (Tours) également mais sous réserve d'une publication supplémentaire avec un IF >3, Vincent Goeb (Fort-de-France) est sur la bonne voie mais sera ré-auditionné en 2011 ou 2012. Pour les pré-auditions MCU-PH, Fabienne Coury-Lucas (Lyon-Sud) et Benoît Le Goff (Nantes) ont eu un avis favorable. Clément Prati (Besançon) est sur la bonne voie mais sera ré-auditionné.

Concernant les promotions au 1^{er} septembre 2010, Thomas Bardin, Maxime Dougados et Olivier Meyer

ont été promus à la classe exceptionnelle 1^{er} échelon et Xavier Le Loet à la classe exceptionnelle 2^{ème} échelon. Philippe Goupille, Xavier Mariette, JacquesTebib et Thierry Schaeverbecke ont été promus à la 1^{ère} classe des PU-PH. Denis Mulleman a été promu à la 1^{ère} classe des MCU-PH.

Les modalités de concours pour la nomination en tant que PU-PH et MCU-PH ont été sensiblement toilettées mais aucune grande modification n'a été effectuée. Le texte intégral sera adressé à l'ensemble des PU-PH et MCU-PH. Concernant les promotions, aucune modification n'a été effectuée cette année. Sont toujours promouvables à la classe exceptionnelle, les collègues PU-PH âgés de 58 à 62 ans dans l'année du CNU et qui ont atteint le 3^{ème} échelon de la 1^{ère} classe. Sont toujours promouvables à la 1^{ère} classe des PU-PH les collègues présentant un âge supérieur à 50 ans à la date du CNU (habituellement en juin). Un guide de rédaction pour la promotion des PU-PH et MCU-PH a été rédigé par la sous-section du CNU. Il est souhaitable que toutes les épreuves de titre qui seront soumises, le soient selon ce format qui sera adressé à l'ensemble des collègues.

Depuis janvier 2010, la Sous-Section de Rhumatologie du CNU a mis en place une prospective hospitalo-universitaire nationale en demandant à chaque PU-PH de fournir les prévisions locales à 5- 10 ans concernant notamment, mais non exclusivement, les départs à la retraite, la formation d'élèves pouvant être nommés, les élèves ayant une dynamique hospitalo-universitaire

mais ne pouvant pas être nommés localement et étant éventuellement disponibles pour une mobilité. Un référent de la sous-section a été désigné pour chaque UFR/CHU. Enfin, la Sous-Section de Rhumatologie renouvelle la proposition de visite sur site pour aider localement notre spécialité quand le besoin s'en fera sentir avec notamment des rencontres avec les instances locales hospitalières et universitaires.

Pour terminer, je voudrais vous fournir quelques informations générales du CNU et en particulier de la conférence des sections médicales : la CP CNU. Toutes les informations sont disponibles sur le site <http://www.cpcnu.fr> Sur ce site figurent notamment toutes les recommandations de chaque section du CNU permettant une transparence des critères et des modes de fonctionnement demandés par l'AERES. Celle-ci souhaite mettre en place une évaluation quadriennale des PU PH et des MCU PH sous contrôle de la CP CNU et donc des différentes sous-sections. Le début de cette évaluation quadriennale initialement prévu pour 2010-2011 pourrait être reculé d'une année.

Je vous rappelle la simplification de la validation des mobilités pour les candidats à des postes de PU-PH selon le décret paru au Journal Officiel du 30 août 2009. Les mobilités doivent avoir été effectuées à temps plein sur une période de 12 mois minimum (fractionnement possible par période minimale de 3 mois) et hors de l'institution d'origine (institution où le candidat doit être nommé). Chaque demande doit être adressée dans un 1^{er} temps au président de la sous-section avec les justificatifs de la mobilité. Le président fournira en retour une attestation qui devra être adressée lors de la remise du dossier de nomination pour un poste de PU-PH avec l'original des justificatifs.

Je vous signale la date des séances du CNU pour 2011 qui ont été fixées pour les auditions et pré-auditions à la semaine du 11 au 15 avril 2011 et pour les promotions les 23 et 24 juin 2011.

Bien amicalement à tous,

Des nouvelles du Référentiel Métier du rhumatologue

Christian MARCELLI

Dans la précédente Lettre du COFER (n°20 - juin 2010), nous avons résumé la demande de la Commission Nationale de l'Internat et du Post-Internat (CNIPI) que chaque spécialité médicale rédige son Référentiel Métier afin d'aider la commission dans son projet de rénovation des maquettes des DES. Parmi les référentiels déjà rédigés par d'autres spécialités, celui de la Fédération Nationale des Spécialités Chirurgicales semblait le mieux correspondre à l'attente de la commission. Ce référentiel est organisé en deux parties. Dans la première partie, quelques situations cliniques types résument les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice de la spécialité. Ces connaissances et ces compétences sont ensuite listées dans la seconde partie du référentiel.

Pour la rhumatologie, le CFMR doit être le maître d'œuvre de la rédaction du référentiel car il en

représente toutes les composantes. Lors de la Journée du COFER du 3 septembre, 7 situations types ont été rédigées en atelier (rhumatisme inflammatoire débutant, mise en place et surveillance d'une biothérapie, épanchement articulaire aigu, épaule douloureuse, lombo-radicalgie persistante, gonarthrose, syndrome fracturaire vertébral récent). Ensuite, un groupe de travail a été constitué au sein du CFMR (G. Chalès, B. Gerbay, P. Lebrun, C. Marcelli, P. Monod, JM. Ristori, JP. Sanchez, R. Séror) afin de finaliser la rédaction de ces situations types et de rédiger la seconde partie du référentiel. Ce travail sera prochainement terminé et le projet de référentiel doit circuler au cours des semaines à venir parmi les différentes composantes du CFMR pour validation finale.

Président : Christian MARCELLI
CHU Côte de Nacre, Service de Rhumatologie
avenue de la Côte de Nacre
14033 CAEN

Tel : 02 31 06 31 06

Fax : 02 31 06 49 63

e-mail : marcelli-c@chu-caen.fr

Secrétariat du COFER : Martine ROUTIER
Hôpital Cochin, Service de Rhumatologie B
27 rue du Faubourg Saint Jacques
75014 PARIS

Tel : 01 58 41 25 62

e-mail : martine.routier@cch.aphp.fr



Les laboratoires ROCHE soutiennent financièrement le COFER pour l'organisation de la Journée Nationale des Enseignants de Rhumatologie